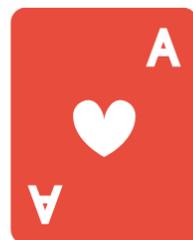
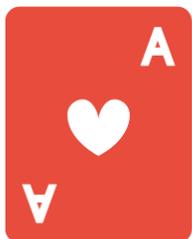


CHASSE À L'AS DE

RÈGLEMENTS

POUR SOUTENIR L'ENTRETIEN
DES IMMEUBLES
PATRIMONIAUX, CULTURELS ET
RELIGIEUX



Titulaire de la licence :

Organisme : La Corporation du Patrimoine

Licence : L-02330

Activité de tirage et billets :

Type de tirage : Chasse à l'as sous la forme d'un tirage hebdomadaire avec gros lot cumulatif. Le tout est sous la supervision d'un comité formé par la municipalité de Rivière-Bleue et la Corporation du Patrimoine; Marie-Eve Nadeau, Claudie Levasseur, Véronique Bossé.

Le nombre de billets mis en vente est indéterminé.

Vente des billets de tirage :

Chaque semaine* les billets sont en vente au coût de :

1 pour 5.00 \$

3 pour 10.00 \$

10 pour 20.00 \$

Les points de vente des billets seront les suivants :

- Au bureau municipal; 32, rue des Pins Est, sur les heures d'ouverture
- Sur Facebook, As de Cœur – Corporation du Patrimoine.
- À la Grand'Messe les vendredis seulement de 15 h 30 à 17 h 00 et après le tirage, de 17 h 45 à 18 h 15.

Les billets seront en vente en ligne à partir de chaque vendredi 18 h, et le lundi matin 8 h pour le bureau municipal. La vente des billets se termine chaque vendredi soir 17 h pour internet et la Grand'Messe et 12 h pour le bureau municipal (de septembre à mai, sinon jeudi 16 h 30). Le tirage se poursuivra jusqu'à ce que l'as de cœur soit pigé et que le gros lot soit gagné. Les billets seront seulement vendus pour le tirage de la semaine en cours. Ils ne peuvent être vendus à l'avance.

Chaque billet permet de participer à un seul tirage. Les billets seront détruits après chaque tirage hebdomadaire. (Les billets seront conservés une semaine)

Il n'y a pas de limite au nombre de billets que peut acheter une seule personne par tirage.

L'achat des billets est réservé au 18 ans et plus.

*Les semaines du 27 juillet, 3 août et 10 août, il n'y aura pas de tirages, mais les billets seront tout de même en vente. Donc un tirage le 25 juillet et le suivant sera le 22 août. Même chose pour les semaines du 21 et 28 décembre. Tirage le 19 décembre et le suivant sera le 9 janvier 2026.

Les participants ont la responsabilité de remplir leurs coordonnées sur le billet de participation soit : Nom complet et numéro de téléphone. Si les données sont illisibles sur un billet gagnant, les membres du comité pourraient annuler le billet et en tirer un autre.

Les employés et les membres du conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Bleue et de la Corporation du Patrimoine ne peuvent participer au tirage.

Sélection du ou des gagnants :

Les tirages auront lieu les vendredis à la Grand'Messe à 17 h 30. À partir du 27 juin, les tirages auront lieu sur la place de la p'tite terrasse, à 17 h 30 (en cas de pluie, de retour à la Grand'Messe). Une diffusion du tirage sera réalisée au même moment en direct sur la page Facebook As de cœur - Corporation du Patrimoine.

Le tirage se fera au moyen d'un baril où chacun des billets aura été déposé le jour du tirage.

Le tirage n'est pas un prix de présence, le gagnant n'a pas à être présent. Il doit cependant s'assurer que nous pouvons le rejoindre facilement par téléphone. Si nous ne sommes pas en mesure de joindre le gagnant, une personne du public pigera un numéro correspondant à un numéro d'enveloppe. C'est donc le hasard qui décidera pour la personne gagnante. Ce n'est pas obligatoire que ce soit le gagnant qui réponde à notre appel, en autant que quelqu'un décroche.

Répartition des revenus de tirages :

La répartition de la vente hebdomadaire de billets se fera ainsi :

- 20% seront attribués au détenteur du billet gagnant à chaque tirage
- 30% seront ajoutés au lot progressif
- 50% seront conservés pour la préservation des immeubles patrimoniaux, culturels et religieux.

Le détenteur du billet gagnant de chaque tirage aura la chance, en plus de de gagner le montant équivalent à 20% des ventes hebdomadaires, de sélectionner une carte sur le tableau. Si la carte choisie est l'As de cœur, la personne gagne 30% de la cagnotte cumulative. Si ce n'est pas l'As de cœur, aucun lot supplémentaire n'est attribué. La carte tirée est alors retirée du jeu et le tirage reprend pour une nouvelle semaine avec un gros lot encore plus élevé.

C'est un membre de l'organisation qui s'occupera de dévoiler la carte choisie au public et à la caméra. Si la carte choisie n'est pas l'As de cœur, les membres de l'organisation retourneront toutes les cartes restantes pour révéler l'emplacement de l'As de cœur.

Les tirages commenceront avec un jeu de 52 cartes standard mises dans des enveloppes individuelles et seront numérotées au hasard de 1 à 52. Au fil des semaines, le nombre de cartes restantes diminue, augmentant les chances de sélectionner l'As de cœur et de remporter 30% du gros lot cumulatif.

Si le prix est élevé, celui-ci sera remis par virement bancaire **UNIQUEMENT**.

Le nom du gagnant de chaque tirage, la carte pigée ainsi que les montants distribués seront affichés sur la page Facebook Chasse à l'As de cœur - Corporation du Patrimoine.

La loterie se termine dès que l'As de cœur aura été pigé. Si le gros lot est gagné avant la 52^{ème} semaine de tirage, le processus recommencera comme au tout début en s'assurant que notre permis de loterie a été renouvelé, sachant que celui-ci est valide pour un an. La Corporation du Patrimoine de Rivière-Bleue, s'engage à maintenir le tirage en activité jusqu'à ce que l'As de cœur ait été tiré et le gros lot ait été remporté.

Dans l'éventualité où la chasse à l'As de cœur ne serait pas terminée le 5 juin 2026, le gagnant hebdomadaire de la semaine remporterait automatiquement le lot progressif.